

JUIN 2024
N°115

le Chasseur de l'Aube

Revue de la Fédération des Chasseurs de l'Aube



WWW.FDC10.ORG



SUIVEZ-NOUS SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX



BIWI
RUBBER • PLASTIC • SILICONE

IDENTIFICATION
DU GIBIER

BIWI SA

- Route de la Transjurane 22
- CH-2855 Glovelier
- Tél.: +41 (0) 32 427 02 00
- Fax: +41 (0) 32 427 02 01
- info@biwi.ch
- www.biwi.ch



Julien HIMEUR

Taxidermiste

Mammifères Européens

Oiseaux, Safaris

Atelier :

24 Bis rue Fortier

10000 TROYES

Tél. 06 33 44 47 56

julientaxidermiste@hotmail.fr

www.julienhimeurtaxidermiste.com



Assurances, Santé
& Services financiers

Pour les Particuliers, les Entreprises,
les Artisans & les Commerçants.

Allianz, avec vous de A à Z.

Allianz 

Contactez votre Agent Général Allianz

Anne Baillet

15 Boulevard du 14 Juillet

10006 Troyes Cedex

Tél : 03.25.73.17.88

anne.baillet@agents.allianz.fr

N° ORIAS : 07020711

LE  **ONSERVATEUR**
EXPERT EN GESTION D'AVENIR DEPUIS 1844

Vos besoins

Constituer une épargne. Préparer votre retraite.

Diversifier votre patrimoine.

Nos produits

Tontine, Assurance-vie, Epargne retraite,

Placements financiers, Prévoyance.

Joël RAPINAT - Agent Général d'assurances

Le Conservateur

LE PRESBYTERE, 5 rue du cimetière

10110 VITRY LE CROISE

N°Orias 07016968 - Tél. : 06 33 63 60 31

Les Associations Mutuelles Le Conservateur : Société à forme tontinière.
Entreprise régie par le Code des assurances

Les Assurances Mutuelles Le Conservateur : Société d'assurance mutuelle.
Entreprise régie par le Code des assurances

Conservateur Finance : Société de financement et entreprise d'investissement,
S.A. au capital de 15 000 000 €. - R.C.S. Paris B 344 842 596.

Siège social : 59 rue de la Faisanderie - 75116 PARIS. www.conservateur.fr.



Amis chasseurs

Edito

La chasse, une force pour notre territoire,

La saison 2023-2024 est maintenant terminée et elle aura été relativement bonne, maintien des prélèvements petit et grand gibier avec des dégâts contenus et une tendance baissière. L'année 2024 bouscule déjà la vision de 2023 par de nouvelles règles, j'ai eu l'occasion en réunions de secteur de présenter ces nouvelles mesures nationales pour la diminution des dégâts de gibier. Un accord-cadre entre Etat-Agriculteurs et Chasseurs avec un objectif clairement affiché ; faire baisser la surface détruite par le grand gibier. Pour cela, l'Etat s'engage à verser sur 3 ans des aides financières (2024 - 2025 et 2026) avec en contrepartie, une communication de la situation régulière des dégâts et des prélèvements. Si la demande est claire... L'objectif l'est tout aussi : faire baisser les dégâts de gibier de 30% (référence surface de 2019) ! Bien évidemment les sanctions financières tomberont pour les départements qui ne respecteront pas le cadre national ! L'engagement des chasseurs, des responsables de chasse, des présidents de GIC et des points de pesée seront donc primordial pour répondre à cet accord entre les différentes instances nationales. Une boîte à outils de gestion a ainsi été créée, modifiant le cadre règlementaire existant avec de nouvelles règles d'encadrement pour l'agrainage. L'ensemble de ces points est repris dans notre nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique en cours de signature et qui sera applicable pour la prochaine ouverture. Je souhaite remercier l'ensemble des associations cynégétiques, des partenaires et des services de l'Etat pour l'excellente tenue des échanges avec toujours une approche constructive et sincère : l'exercice n'était pas facile mais nous l'avons collectivement réussi. Plus que jamais notre capacité à fédérer et notre unité sont des gages pour l'avenir.

Venons-en maintenant au bilan de l'opération « J'aime la nature propre ». Dans notre département, nous avons mobilisé plus de 600 personnes sur 35 points de collectes pour un résultat de plus 10 tonnes de déchets ramassés. Mais au-delà de l'objectif environnemental de cette animation, nous avons su fédérer chasseurs et non chasseurs autour d'un projet commun. Si l'objectif était bien d'unir nos forces pour une nature plus propre et sans a priori, nous pouvons dire modestement que cette opération est une réussite !

Comme je l'ai dit lors de notre dernière assemblée générale, nous n'avons pas à rougir de ce que nous sommes, montrons avec force et conviction comment nous nous engageons toute l'année pour la nature et pour la biodiversité. Restons solidaires et défendons nos valeurs ancrées sur nos territoires ruraux.

Amicalement, en saint Hubert

Claude MERCUZOT
Président de la FDC10

Rédaction : Directeur de la publication : Claude Mercuzot, président de la FDC Aube - Rédacteur en chef : Sébastien Juillet, président de la commission promotion de la chasse de la communication et du développement. Ont également collaboré à l'élaboration de ce numéro, l'ensemble du personnel de la FDCA, ainsi que les signataires des différents articles.

Crédits photos :
FDC Aube et FNC. - © Dominique Gest

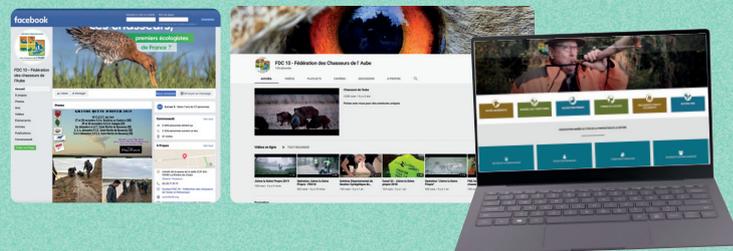
Adresse :
FDC Aube - Chemin de la Queue de la Pelle
10440 La Rivière de Corps - Tél. 03 25 71 51 11
E-mail : fdc10@fdc10.org
www.fdc10.org
Dépôt légal n° 26-361/o - 2^e trim. 2024
Imprimé sur papier recyclé.

Maquette et Impression :
Imprimerie La Renaissance
Labélisée Imprim'Vert.



Retrouvez-nous aussi sur internet

www.fdc10.org



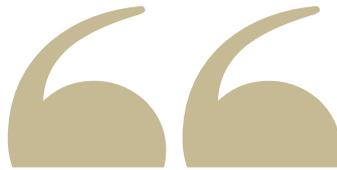
SCAN ME





Assemblée Générale Ne changez surtout pas !

Les chasseurs sont ciblés par une écologie punitive, dénonce le président Mercuzot. Mais sur les territoires, leurs actions sont soutenues et encouragées par de nombreux partenaires.



Je suis agacé par ces écolos, qui font de nous des coupables... coupables de tuer des animaux, que, comble de l'horreur, nous savourons en famille ou avec des amis... Madame la Préfète vous avez devant vous 400 coupables aux yeux d'une société qui devient insipide et où la seule présence de l'homme dérange... Je choisis de rentrer en résistance car je suis fier de ce que je suis et des personnes qui sont dans cette salle et qui s'engagent sur nos territoires. Merci à vous tous ! Ne changez surtout pas ! »

Exaspération et colère

Un virulent coup de gueule, qui ne nie pas les problèmes mais qui exprime une exaspération et une colère face à « des leçons quotidiennes d'écologie punitive » : tel est le ton que Claude Mercuzot donne à cette assemblée



« Des leçons quotidiennes d'écologie punitive »

En énumérant les motifs de cette colère, il réaffirme qu'il ne se résoudra jamais à accepter « **cette triste vie que l'on veut lui imposer** ». Il précise même que manger le fruit de sa chasse est un enjeu collectif, et que la FDC10 est prête à créer une filière économique de venaison sur notre département. Guy Guérin, vice-président, souligne ensuite que le Conseil d'administration a décidé d'attaquer l'arrêté ministériel restreignant la liste des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD), car il tend à anéantir le travail des piègeurs, pourtant très apprécié par le monde rural.

Le déterrage très sollicité et pourtant toujours attaqué

Et le président Mercuzot ne décolère pas en évoquant la volonté d'associations écolo de créer des zones sans chasse sur la Bassée Champenoise ou le Barséquanais, ou encore, les attaques répétées pour restreindre voire faire disparaître le déterrage, pourtant très demandé par les agriculteurs ou les collectivités locales. Daniel Bergerat précise qu'une action particulière sera menée cette année sur les 20 communes les plus touchées par les dégâts de blaireaux.



350
personnes

Des citoyens et des bénévoles engagés

S'appuyant sur une étude de la Fédération Nationale, Claude Mercuzot souligne que, bien loin des préjugés, les chasseurs sont des citoyens comme les autres, au regard de leur diversité socio-professionnelle, que la chasse se féminise (+ 25% de femmes en moins de 10 ans), et qu'elle est le premier réseau de bénévoles engagés en faveur de la nature. Dans l'Aube, ils sont 8 800 bénévoles représentant 401 équivalents temps plein agissant en faveur de la biodiversité.

Un financement mutualisé

Et lorsqu'il ajoute à cela la mission de service public assurée par les chasseurs, par la maîtrise des dégâts et l'indemnisation des agriculteurs, il demande la défiscalisation d'une somme lui correspondant.



Dans ce domaine, la dernière saison a été maîtrisée : 428 ha et un budget de 546K€, contre 461ha et 857K€ en 2022. Cependant les variations des prix des denrées, les changements climatiques, les surfaces sans chasse et quelques points noirs incitent la FDC 10 à rappeler l'urgence d'un financement mutualisé.

De nouvelles règles

Cette campagne avec 84 dossiers au 1^{er} mars, contre 56 à la même date en 2023, le rappelle. D'autant plus que le nouveau cadre introduit l'accès à l'indemnisation d'un montant minimum en baisse de 250€ à 125€ et la réduction de 30% des surfaces indemniées. Alain Boulard, président de la Chambre d'agriculture, alerte aussi sur la hausse des surfaces en maïs dans les vallées, et que le premier des moyens reste la maîtrise des populations.

Un nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

Cette maîtrise fait partie des grands thèmes du nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2024/2030. Sébastien Juillet, vice-président, souligne qu'il fixe 6 thématiques : la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs ; la gestion cohérente des territoires de chasse ; la gestion durable des ressources naturelles ; la gestion des dégâts de gibier ; la surveillance sanitaire de la faune sauvage ; la formation- communication- éducation à l'environnement. Il devrait être validé par la Préfète en septembre prochain.

François NOEL



Cécile Dindar,
Préfète de l'Aube

« Bravo ! »

« La confiance est un mot fort de cette matinée : le fil rouge peut-être à continuer de suivre ensemble ! »

En clôture de cette assemblée, Cécile Dindar a félicité la Fédération sur plusieurs sujets : sa gestion financière rassurante pour l'avenir « **ce qui est assez rare pour un établissement assurant des missions de service public** » ; sa maîtrise des dégâts de gibier « **grâce à une stratégie menée au plus près des réalités du terrain** » ; la sécurité, « **un enjeu du bien vivre ensemble parfaitement mesuré avec la signature de conventions et des consignes claires** » ; la préservation des espaces naturels « avec des projets ambitieux » ; la plantation de haies, « **dont votre technicité est un atout incontournable** » ; la restauration de zones humides « **par des actions remarquables** » ; le projet de réserve naturelle nationale de la Seine Champenoise « **en agissant dans une dynamique partenariale** » ; la préparation du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique « **par l'organisation de nombreux ateliers allant au-delà de la consultation réglementaire** ».

Relevant « **un climat apaisé et propice à l'efficacité partagée s'appuyant sur la confiance, l'écoute et le respect** », elle a conclu : « **Bravo pour toutes vos actions ! Bravo pour vos résultats ! Bravo pour la qualité de vos échanges avec les différents acteurs ! Bravo pour les projets ambitieux que vous portez !** »

Assemblée Générale

Les haies, éléments essentiels de qualité de vie

« La haie est un formidable outil de reconstitution de la trame verte et des continuités écologiques. Elle offre de multiples fonctionnalités : écologique (création d'un écosystème propice à la circulation des espèces) ; agronomique (limitation de l'érosion des sols, développement des auxiliaires des cultures, effet brise vent) ; de qualité de vie (amélioration de la qualité de l'eau, diversification du paysage, stockage du carbone. »

En citant les atouts de la haie, Cédric Bazin, technicien de la FDC10, souligne qu'en 2022 un partenariat avec le Syndicat Départemental a permis, sur 134 274 ha du Schéma de Cohérence des haies présentes (450km répertoriés), la plantation de 25 km linéaires de haies et la création de 200 îlots de biodiversité.

Jean-Pierre Abel, président du Syndicat Départemental, a témoigné « de l'excellent travail et de l'expertise de la FDC 10 » pour accompagner et réaliser ce projet d'aménagement durable « valorisant la qualité

et la richesse environnementale de ce territoire. »

Alain Carré, agriculteur et maire de Luyères, qui a planté une haie dans le cadre de cette opération, a particulièrement apprécié « la technicité et l'accompagnement administratif de la FDC10 pour mener à bien ce projet et répondre à des cadres réglementaires compliqués. » Cependant il a alerté sur le coup de frein que provoquerait leur classement en Zone de non-traitement.



Etienne Levasseur, pépiniériste référent de la FNC : « la haie est au cœur d'un partenariat, d'une relation de confiance et d'une dynamique remarquable avec les chasseurs : pour la dernière campagne cela représente 135 000 plants livrés à 7 fédérations, dont la vôtre. »



Le site naturel de Davrey

Des expertises gages de réussite

La restauration complète de l'écosystème, soit 4 km de cours d'eau et plus de 100 ha de zones humides sur la commune de Davrey, profondément modifié par les remembrements des années 60 70, et fragilisé par les impacts des changements climatiques : tel est le projet lancé en 2017 par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA). Des observatoires, des travaux de mesures des évolutions écologiques, et un circuit pédagogique ont concrétisé le vœu de la Communauté de Communes du Chaourçois Val d'Armançe d'ouvrir ce projet à l'éducation à l'environnement, au tourisme et à la sensibilisation aux enjeux locaux.

Dans ce cadre, la Fédération des Chasseurs a été appelée pour gérer 15ha de zones humides. En décrivant cette opération partenariale remarquable, **Matthias Alloux**, chef de Projet SMBVA, remercie la FDC10 pour « sa foi en ce pro-

jet, sa confiance et sa contribution à sa réussite ».

Mariane Coquet, chargée des études et du développement FDC10, souligne :



« L'écosystème du site de Davrey, ne peut être géré avec cohérence et durabilité sans la connaissance de son fonctionnement, des habitats présents, de la flore, des insectes, des amphibiens et des autres espèces. En 5 ans, nous avons recensé et suivi une centaine d'espèces d'oiseaux, 5 d'amphibiens, une vingtaine de chauve-souris, 22 odonates, 20 rhopalocères, et 11 d'orthoptères... Cela fournit des indicateurs pour ajuster la gestion, par exemple pour assurer le maintien des habitats dans les prairies humides à destination historique d'élevage. Nous avons aussi organisé des animations de sensibilisation et créé des brochures et des panneaux ».



François Baroin

« Avoir une chasse apaisée dans un grand département de chasseurs comme le nôtre, est un élément qui contribue à la préservation du contrat social, de notre culture, de notre histoire, d'un mode de vie, d'une philosophie, de la transmission de valeurs, et d'un attachement au travail en commun... je vous félicite pour cet engagement qui permet jour après jour de remonter la pente auprès de l'opinion public ». Après cet hommage, François Baroin a rebondi sur l'exaspération suscitée par les adeptes de l'écologie punitive : « ce sont des marxistes, car ils visent plus largement un projet politique funeste qui tourne le dos à deux siècles de notre histoire, au sein desquels il y a le droit de chasse issu de la Révolution Française. » C'est pourquoi, il conclut : « défendre la chasse, c'est défendre une certaine idée républicaine, car le droit de chasse est lié au droit de propriété, acquis lui-même au nom de la liberté. »

Claude Homehr, vice-présidente du Conseil Départemental, précise que les prairies humides de Davrey font partie des 3 sites, avec les prairies humides d'Hampigny et les pelouses sèches de Ste-Maure, pressentis pour une labellisation ENS, Espaces Naturels Sensibles, en 2024.



M. FAYS Patrick
Président GIC de la
Plaine de TROYES



M. DEMYTTENAERE Rémi
Président GIC Aube Barbuise



M. ABEL Jean-Pierre
Président du syndicat Départ



M. COQUARD Hervé
Président GIC LANDION

Médailles



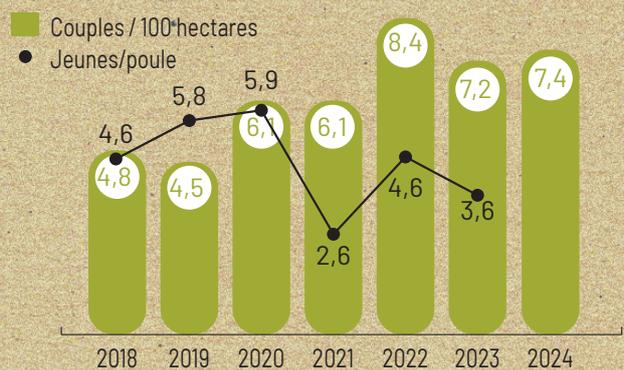
Mme Cécile DINDAR
Préfète de l'Aube

LES COMPTAGES DE PRINTEMPS !

Afin de suivre l'évolution des populations de Perdrix grises les chasseurs Auboisi se donnent rendez-vous tous les ans au mois de mars. Les comptages se font par battue à blanc sur les unités de gestion. L'objectif étant d'estimer la densité de couple reproducteur aux hectares de plaines et de connaître la dynamique de population.

**En
bref**

En 2024, plus de 7 000 hectares comptés !
Merci aux participants passionnés de gestion et de petit gibier.



MARCHANT JEAN-PIERRE

**ENTREPRISE DE
TRAVAUX PUBLICS**

Spécialisée dans le curage
et la création d'étangs

06 30 52 63 44

06 14 89 20 75



www.marchand-jean-pierre.com

51290 GIGNY-BUSSY

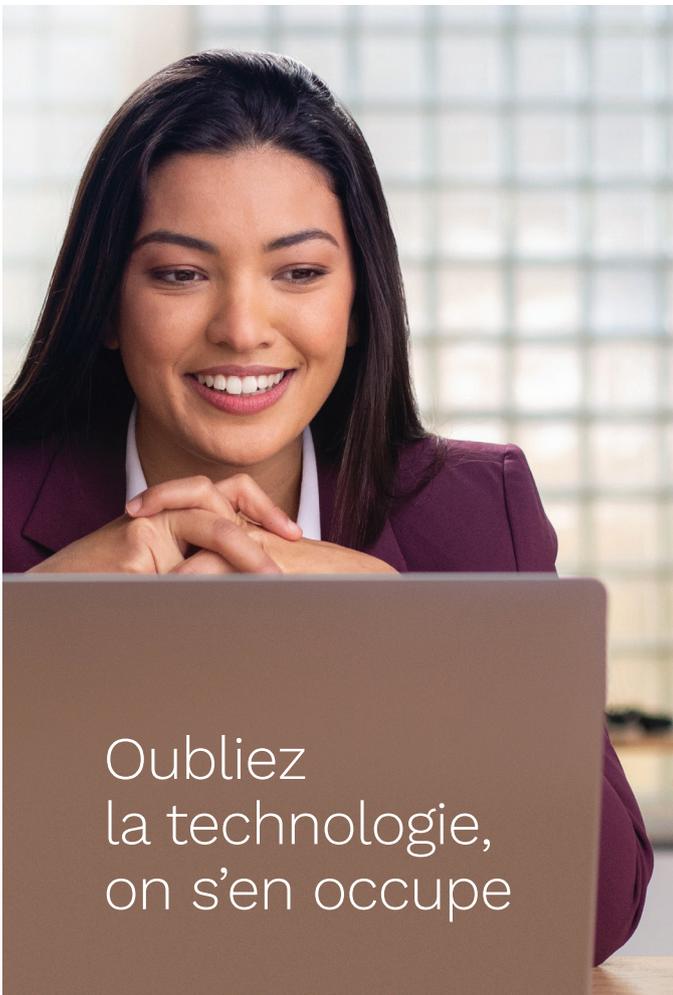
Jean-Pierre.marchand4@wanadoo.fr



Mise à disposition d'un faucardeur amphibie
avec chauffeur
Fonctionne à l'huile BIO

Fauchage - Ramassage - Dévasement de lagunes
06.30.52.63.44

Marchand entreprise
03.26.72.52.84
06.14.89.20.75



Oubliez
la technologie,
on s'en occupe

ACCES x dfm

-  **Informatique**
-  **Impression et
gestion documentaire**
-  **Télécom et accès internet**
-  **Sécurité des biens
et des personnes**
-  **Solutions collaboratives**

dfm.fr | 01 87 12 25 25
Chaumont | Reims | Sens | Troyes

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube s'inscrit dans une démarche d'intérêt général



Cette démarche innovante doit nous permettre de recevoir du Mécénat

Quelques questions...

L'entreprise a-t-elle déjà pensé à faire des dons à des organismes ?

Sous conditions, il est possible de bénéficier de réductions d'impôt. Quels dons sont éligibles ? Quels avantages peut-on obtenir ?

Quelles entreprises sont concernées ?

Toutes les entreprises peuvent donner à des organismes à but non lucratif ou à des associations. En contrepartie, elles peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt.

Quels dons sont possibles ?

Les dons doivent soutenir une oeuvre d'intérêt général. Ainsi la FDC 10 souhaite s'engager sur deux axes : « le caractère éducatif et la défense de l'environnement (plantation des haies, restauration de zones humides...) ».

Le don peut prendre la forme d'un apport financier mais aussi d'un soutien en nature

(remise d'un bien par exemple) ou en compétences (comme une mise à disposition de personnel).

À qui donner ?

Les dons sont considérés comme du mécénat, ils peuvent donc ouvrir le droit à une réduction d'impôt. Pour bénéficier de cet avantage fiscal, il faut impérativement que l'organisme soit reconnu d'intérêt général. La FDC 10 vient donc d'engager cette démarche auprès des services de l'état.

Quel est le montant de la réduction d'impôt ?

La réduction d'impôt se déduit du montant d'impôt sur les sociétés ou d'impôt sur le revenu dû par le particulier lors de l'année du ou des versements. Le taux de réduction dépend de la nature du don. La réduction d'impôt est plafonnée en fonction de la finalité du versement. En cas de dépassement du plafond, il est possible de reporter l'excédent sur les cinq exercices suivants.

Mécénat pour le particulier : avantages fiscaux

Pour les particuliers, la réduction d'impôt est de 66 % des sommes versées, retenues dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable.

Exemple : Au titre de 2023, M. X a un revenu imposable de 50 000 €. En novembre 2023, il a versé 200 € à une association d'intérêt général active dans le domaine de l'éducation. Au titre de 2023, il bénéficiera d'une réduction d'impôt de 66 %, soit 132 €. Le coût réel de son don sera de 68 €.



Engagez-vous et soyez nos ambassadeurs pour attirer des mécènes !
L'écologie qui agit.

Mécénat d'entreprise : avantages fiscaux

Finalité du versement	Régime fiscal de l'entreprise	Taux de réduction fiscale	Plafond de la réduction fiscale
Don à la FDC 10	Impôt sur le revenu ou sur les sociétés	60 % du montant pour les entreprises. 66 % du montant pour les particuliers.	* Dans la limite de 20 000 € ou 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe (plafond appliqué à l'ensemble des versements effectués)

Contact :
Bruno BAUDOUX
baudoux.b@fdc10.org

Les chasseurs sentinelles de la nature

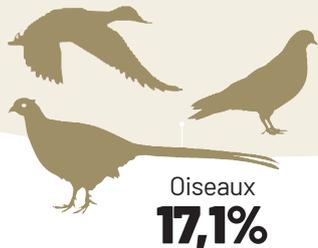
Dans le cadre du suivi sanitaire (SAGIR) nous avons suivi 40 animaux.
L'ensemble de ces espèces a ainsi été transporté au laboratoire d'analyse
vétérinaire de Troyes.



© ggest.dominique

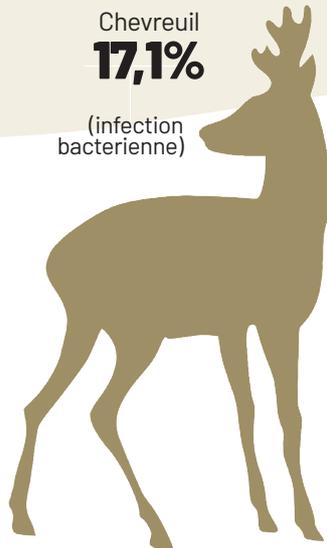
Nous comptabilisons pour l'année 2023 :
dans le cadre d'études sanitaires

(analyses influenza aviaire
revenues négatives)



Oiseaux
17,1%

Chevreuil
17,1%
(infection
bactérienne)

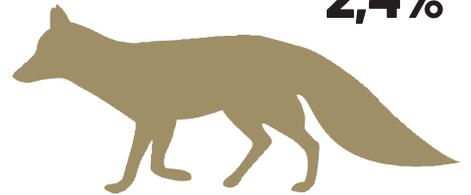


Lapin
12,2%



(VHDIRMB,
coccidiose
intestinale)

Renard
2,4%



(infection bactérienne)

Lièvre
d'Europe
51,2%
(tularémie EBHS,
pseudotuberculose...)



SUIVI DE 40 ANIMAUX

21
Lièvres
d'Europe

7
Oiseaux
(Mouette, Pigeon ramier, Faisan,
Canard colvert...)

7
Chevreuils

5
Lapins

L'étude d'aujeszky



Et le sanglier

Les prélèvements réalisés sur les sangliers des massifs forestiers de Soulaïnes-Dhuys et de Rumilly-Chaource confirment que le virus Aujeszky circule activement (20% des sangliers prélevés ont des anticorps contre ce virus).

Comme chez le porc, il est très probable qu'une fois infecté par le virus, l'animal développe des anticorps puis les garde à l'état latent dans ses voies nerveuses. Dans ces conditions, il ne serait pas contagieux pour le chien, excepté si ce dernier mord dans les voies nerveuses qui hébergent le virus. Chez le porc, l'excrétion du virus a lieu lors de stress important comme les mises bas ou les périodes de reproduction. Par extension, on peut donc supposer que le mécanisme est le même chez le sanglier.

et 100% après le premier rappel (séro-conversion). Néanmoins, ces anticorps post-vaccinaux ne semblent pas être suffisamment efficaces pour neutraliser le virus et disparaissent très rapidement après la seconde injection.

- Au cours de l'étude, deux chiens qui avaient reçu 2 injections de primo-vaccination ont été en contact avec le virus. Un des deux a cependant survécu. Des investigations plus élaborées ont permis de constater que cet individu était le seul pour lequel la concentration en anticorps neutralisant augmente entre la prise de sang 6 semaines après la primo vaccination et celle 6 mois après.
- Un an après la primo injection, la majorité des chiens vaccinés présentent encore des anticorps. Des analyses sont encore en cours pour juger de la capacité de neutralisation de ces derniers.
- Les femelles semblent développer davantage d'anticorps Aujeszky que les mâles.

Des premiers résultats et des investigations à poursuivre

L'étude Aujeszky, une première nationale

Amorcée en septembre 2021, l'étude fait suite à plusieurs mortalités de chiens de chasse au sanglier intervenues lors des saisons précédentes.

Cette maladie n'est pas nouvelle. Issue d'un virus, elle a été progressivement éradiquée des élevages de porcs dans les années 2000, mais circule dans nos populations sauvages de sangliers. Seul le vaccin AUSKIPRA BK, développé pour les porcs est aujourd'hui connu.

Pour répondre à l'inquiétude croissante des chasseurs, qui craignent de voir leurs compagnons succomber à ce virus, la Fédération des Chasseurs de l'Aube avec l'appui de la Fédération Nationale des Chasseurs lancent une étude dont l'objectif est de vérifier l'innocuité et l'efficacité du vaccin AUSKIPRA BK.

Un protocole soigné

Une campagne de vaccination s'est donc déroulée sur deux années consécutives en respectant un protocole strict. Trois injections vaccinales ont été réalisées, dont 2 primo-injections à 3 semaines d'intervalle puis un rappel 6 mois plus tard.

Au total, ce sont 159 chiens qui ont été inclus dans l'étude.

Des premiers résultats

Sur l'innocuité du vaccin

Après enquête auprès des propriétaires volontaires, plusieurs effets secondaires ont été notés suite à la vaccination mais aucun effet indésirable grave n'a pu être relevé. Le plus souvent sont constatés, un gonflement et de chaleur sur la zone d'injection, de la fatigue et de la baisse d'appétit, environ trois jours après l'injection. A noter que ces symptômes semblent plus fréquents chez les chiens de moins de 12kg. En revanche, ni le sexe ou l'âge de l'animal ne semble jouer un rôle dans la survenue de ces effets indésirables.

Sur l'efficacité du vaccin

- Les analyses révèlent que 90% des chiens, trois semaines après la primo injection développent des anticorps

A retenir



Le vaccin conduit bien à une production d'anticorps chez le chien mais la protection n'est pas jugée optimale car les anti-corps ne neutralisent pas le virus de façon importante et durable.

Objectif atteint, les chasseurs à la hauteur des enjeux !

Les médias, au sens le plus large, avaient relayé l'information, le 22 mars, les structures cynégétiques du département de l'Aube organisent « J'aime la nature propre ». Après 2018, 2019.... 2024 est une nouvelle réussite !

L'objectif est simple ! Lutter contre les dépôts sauvages qui impactent l'espace naturel et qui fragilisent notre biodiversité. Grâce à la mobilisation en masse de tous les acteurs volontaires, qu'ils soient chasseurs ou non, des hectares de nature ont ainsi été nettoyés. Cette démarche se veut également participative car elle permet aussi de favoriser les échanges entre usagers de la nature.

A l'échelle de la France, l'impact des chasseurs sur l'entretien des espaces naturels reste impressionnant ! La déclinaison de ces opérations à l'échelle départementale est une force : 92 Fédérations ont participé à l'opération sur plus de 3 200 sites de ramassage. Elles ont mobilisé plus de 140 000 personnes, dont 40 000 enfants. Plus de 16 000 m³ de déchets ont été ramassés et traités, soit l'équivalent de 160 semi-remorques !



Questions à Corentin BONNEVIE

Administrateur de la FDC 10
et responsable de l'opération
« J'aime la nature propre ».



Pourquoi la FDC 10 dans une telle opération ?

L'approche est simple, nous avons au minimum une structure de chasse dans chacune des communes de notre département, ce qui couvre les 440 communes. La mise en réseau fait le reste : les échanges entre la fédération des chasseurs de l'Aube et les sociétés de chasse sont fluides. Nous connaissons bien évidemment l'ensemble de nos adhérents et nous savons compter sur eux pour des opérations d'envergures... et j'aime la nature propre en est une !

Cette approche n'est pas nouvelle, nous entretenons cette culture depuis 2018 avec l'opération Seine propre, une opération concrète et qui justifie notre slogan « L'écologie qui agit » !



En quelques chiffres !

Bilan 2024,
dans l'Aube

623
participants

35
points de
collectes

42
sociétés de
chasse
mobilisée

10
tonnes
de déchets

21 000
hectares
nettoyés

5600
participants

Le bilan du
grand Est

9
départements
mobilisés

196
points de
collectes

830 m³
de déchets
collectés



Certains parlent plus qu'ils agissent... Nous ne parlons peut-être pas suffisamment mais ce qui est sûr c'est que nous agissons concrètement ! La capacité de mobiliser les chasseurs pour des causes environnementales n'est plus à démontrer, il suffit de regarder le nombre d'arbustes plantés sur une année !

Pour moi, c'est l'occasion ici de remercier les chasseurs et les non chasseurs ayant participé à l'opération et de remercier plus particulièrement chaque référent de site pour leurs engagements, ils avaient un rôle important de mobiliser les habitants de la commune.

Combien de points de collecte avec quels résultats ?

Nous aimons relever les défis, mais depuis le COVID nous n'avions plus organisé de grosses manifestations qui couvrent l'ensemble du département alors il est vrai que nous étions partis dans un premier temps relativement prudemment. La

forte mobilisation des territoires nous a obligé à revisiter rapidement notre organisation, nous avons au final mobilisé 35 communes avec plus de 600 personnes.

Cette mobilisation est particulièrement forte puisque sur le Grand Est nous sommes le département ayant le plus de points de collecte avec la plus grande mobilisation humaine.

L'opération a permis sur l'ensemble du département d'extraire de l'espace naturel plus de 10 tonnes de déchets. Mais au-delà du traitement des déchets, cette opération a aussi une vertu pédagogique : sensibiliser le grand public sur la fragilité

des milieux.

L'opération sera renouvelée en 2025 ? Comment faire pour y participer ?

L'opération sera normalement renouvelée dans les mêmes conditions, nous attendons un retour de la Fédération Nationale pour lancer la communication officielle.

La logistique ne devrait pas évoluer, nous espérons seulement pouvoir fédérer davantage de monde. Pour inscrire votre territoire et devenir référent, il vous suffit d'envoyer un mail à la FDC10 (fdc10@fdc10.org) ou d'en parler à votre technicien fédéral.

Pour participer, la démarche est plus simple : il suffit d'aller au point de collecte le plus proche en consultant le site internet dédié à l'opération nationale. Chacun étant libre d'y participer avec ou sans inscription.

Témoignage qui motive !

Nous avons souhaité mettre notre pierre à l'édifice en participant à l'opération J'aime La Nature Propre. La nature est un lieu où il se pratique beaucoup de sport mais très peu s'inquiète de sa propreté. « Ce n'est pas chez nous ! » « les autres ramasseront ». Régulièrement, en tant que chasseur, nous ramassons des déchets le long des bois ou à la croisée des chemins. L'opération a permis de regrouper les habitants de la commune de Prugny, des communes voisines et les chasseurs de la société de chasse afin de rassembler nos forces dans le même souci de rendre la planète propre !

Hervé SAUVAGE Président de la Société de chasse de PRUGNY



Connaissance des prélèvements



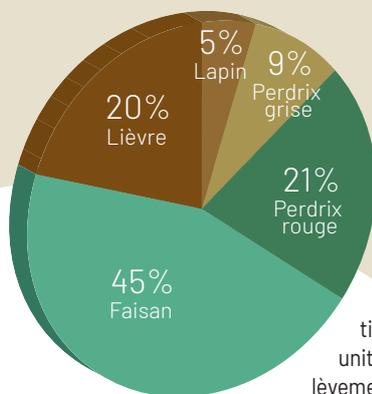
Prélèvements à tir déclarés en 2023 | 2024

La connaissance des tableaux de chasse est essentielle pour une bonne gestion des espèces chassables : à l'échelle du territoire de chasse ou du département pour le petit gibier sédentaire, pour le grand gibier et sans oublier les migrateurs. **Il est essentiel de répondre à l'enquête tableau de chasse même s'il n'y a aucun prélèvement de réalisé.**

Dans l'Aube, l'analyse statistique des résultats publiés à l'issue des enquêtes « tableaux de chasse » repose uniquement sur la saisie en ligne des prélèvements. Cette saisie en ligne est réalisée par tous les responsables de chasse via notre site internet. Les données 2023/ 2024 traitées sont donc issues exclusivement des éléments que tous les détenteurs d'un droit de chasse doit fournir à la FDC 10.

Nous détenons tous une partie du résultat, alors transmettez vos données contribuez ainsi à la défense de la chasse ! Nous comptons sur vous ...

POUR LA PETITE FAUNE



La petite faune est présente sur l'ensemble du territoire Aubois, le lièvre, la perdrix, le lapin et le faisan sont les espèces les plus communes et les plus recherchées. Les prélèvements 2023/2024 sont globalement stables sauf pour le Lapin de garenne où nous notons une baisse. Le faisan représente à lui seul plus de 50 % du tableau de chasse en légère diminution. Les niveaux de prélèvements lièvres confirment le bon état de conservation des populations et ceci malgré quelques mortalités. Les unités de gestion contribuent fortement à ces niveaux des prélèvements. Nous pouvons ici saluer leur bonne gestion.

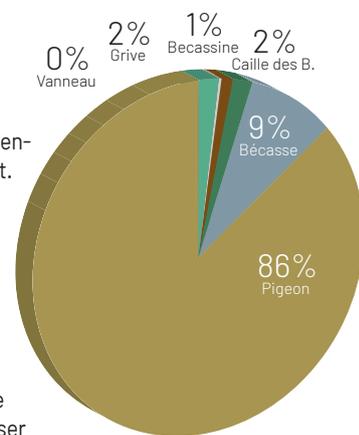
	2021/22	2023/24
> Faisan	10 802	9 631
> Perdrix grise	1 171	1 945
> Lapin	1 673	1 030
> Lièvre	4 348	4 229

POUR LES MIGRATEURS

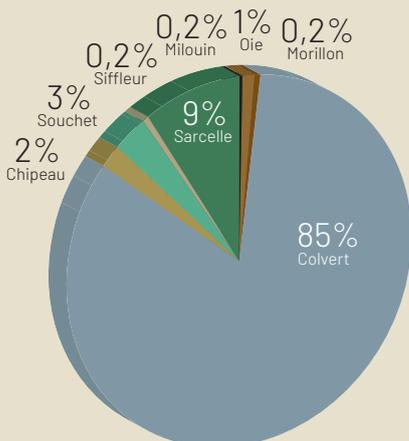
Avec une augmentation significative, le Pigeon ramier constitue encore cette année le premier gibier prélevé dans notre département. La bécasse est également une espèce migratrice recherchée avec des prélèvements en augmentation par rapport à la saison passée. Sur l'ensemble, les prélèvements sur ces espèces migratrices en 2023/2024 sont globalement en hausse sauf pour les grives où le chiffre a fortement baissé. Ce chiffre que nous devons relativiser

puisque nous sommes sur une chasse individuelle et la collecte d'informations est particulièrement difficile.

	2022/23	2023/24
> Bécasse	1 761	2 163
> Grives	819	409
> Vanneau	62	32
> Caille des blé	386	547
> Pigeons	17 961	20 197
> Bécassines	77	105



POUR LE GIBIER D'EAU



Le Canard colvert est le plus régulièrement prélevé sur nos zones humides. Il représente plus de 80% du tableau de chasse. Les prélèvements sur ces espèces migratrices en 2023/2024 sont extrêmement faibles avec des prélèvements stables. Nous ne pouvons que remercier l'investissement des chasseurs de gibier d'eau pour l'entretien de ces zones humides particulièrement fragiles et les encourager à nous transmettre leurs prélèvements.

	2022/23	2023/24
> Canard colvert	1 607	1 344
> Chipecau	25	33
> Pilet	4	17
> Souchet	13	45
> Siffleur	2	7
> Sarcelles	112	140
> Milouin	13	1
> Morillon	21	3

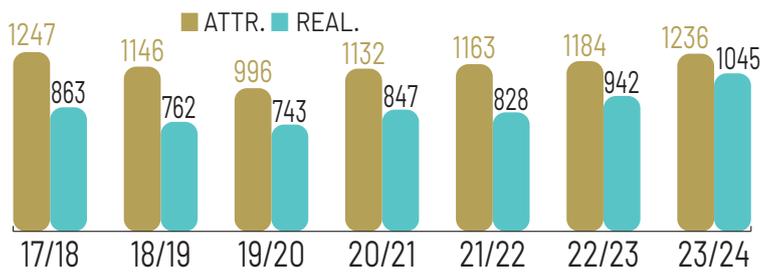


POUR LE CERF

Les attributions et les réalisations progressent légèrement d'année en année passant ainsi de 942 (2022) à 962 (2023). Une augmentation des prélèvements sur la champagne crayeuse est à noter. Cette augmentation reste relativement faible sur les principaux massifs, ce qui confirme un niveau de population en équilibre avec son milieu.

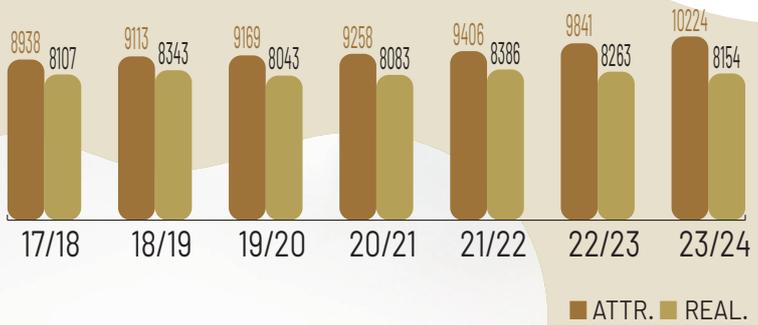
POUR LA GRANDE FAUNE

ÉVOLUTION DES ATTRIBUTIONS ET DES PRÉLÈVEMENTS



POUR LE CHEVREUIL

ÉVOLUTION DES ATTRIBUTIONS ET DES PRÉLÈVEMENTS



Les niveaux de population se traduisent dans l'évolution des tableaux de chasse. Avec très peu de variation inter annuelle, nous pouvons confirmer le bon niveau de conservation de ces populations. Cette stabilité départementale masque parfois localement quelques mortalités pouvant impacter fortement nos populations comme cette année sur une partie de la vallée de l'Aube. Une petite prudence donc localement, mais aussi une attention particulière sur les secteurs en reboisements. **Restons prudent sur l'évolution de nos prélèvements !**

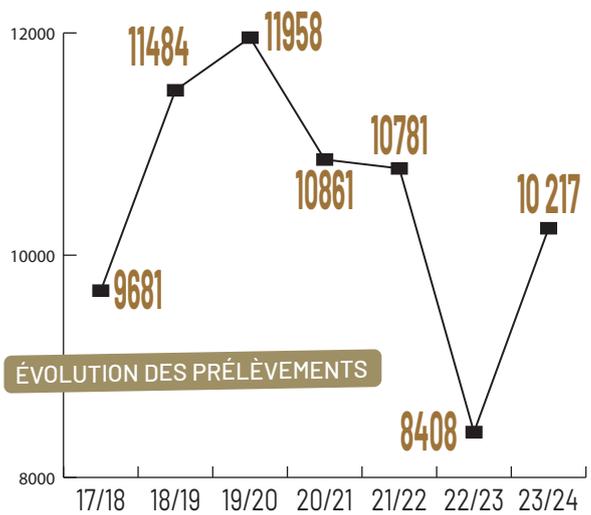


POUR LE SANGLIER

Le tableau de chasse départemental a connu cette année une augmentation. L'étude de la répartition géographique des prélèvements confirme que cette hausse reste très localisée. Ailleurs, on observe des niveaux de population stables voir à la baisse.

Une grande vigilance dans l'évolution des populations dans les vallées de la Seine et de Soulaines où les risques de dégâts sont particulièrement importants.

L'évolution de nos populations de sangliers reste maîtrisée !



ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS

La chasse en France...

Une chance pour nos territoires !



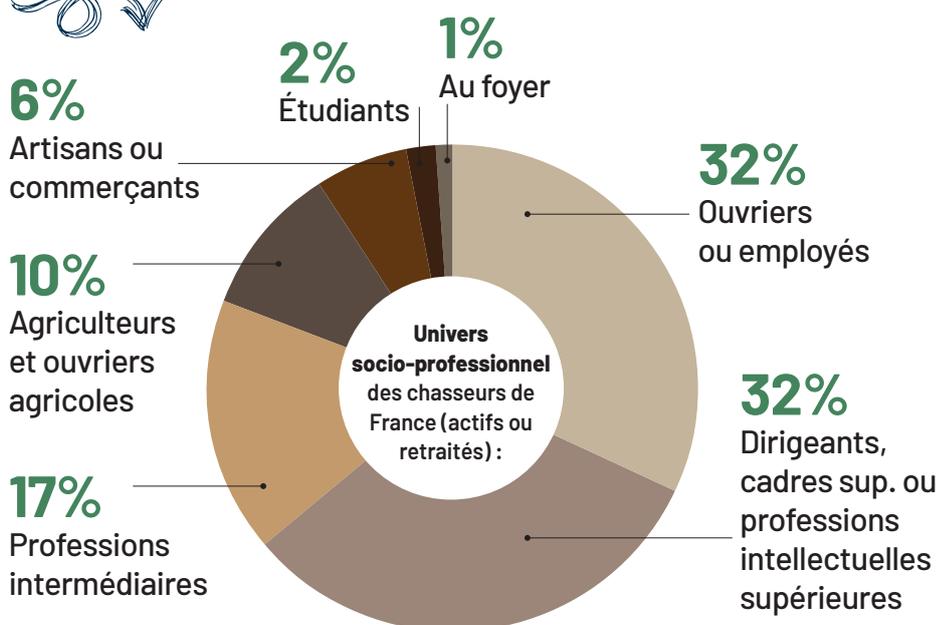
Une vaste étude lancée fin 2023 par la fédération nationale des chasseurs intitulée « la chasse en France, aujourd'hui et demain, plus qu'une pratique ». Cette enquête très large que nous avons relayée a permis de contacter les chasseurs, les sociétés de chasse, le réseau fédéral et les professionnels. Découvrez maintenant les résultats de cette enquête.

Un premier constat, la chasse reste une activité moderne qui offre une forte diversité socio-professionnelle. Si 42% des chasseurs ont moins de 55 ans, la tranche d'âge de 16 à 34 ans représente 15% ! cette même génération se renouvelle normalement et sans difficulté, le nombre de candidats à l'examen du permis de chasser en témoigne. Si la chasse reste majoritairement masculine, 3,3 % des chasseurs sont des femmes avec une augmentation significative des femmes candidates au permis de chasser 13% !

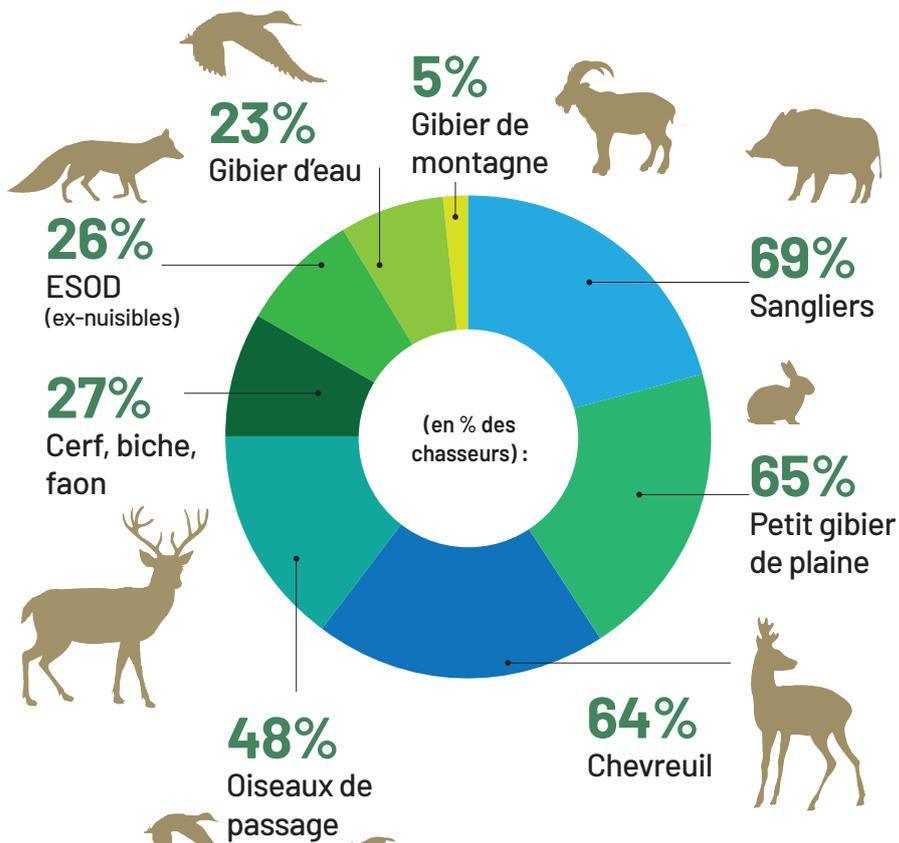


Qui sont les chasseurs aujourd'hui ?

Une sociologie des chasseurs qui bouscule les idées reçues.



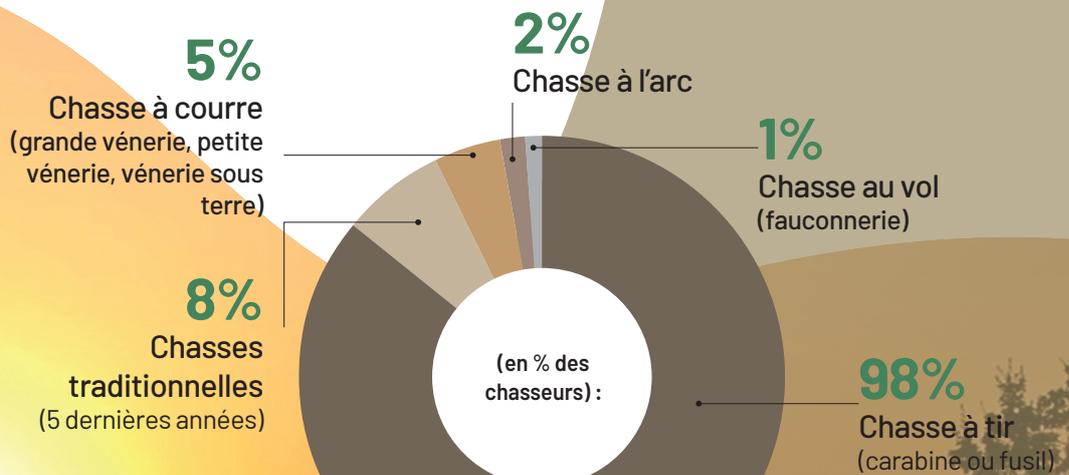
Les gibiers chassés habituellement



Nombre de jours de battues organisées sur une partie du territoire des sociétés de chasse :



Modes de chasse habituels



La chasse confirme Elle reste un atout pour l'économie française.

Souvent sous-estimée la chasse dynamise l'emploi, **37 400 emplois** (équivalent temps plein - ETP) à titre de comparaison le tennis emploie 18 130 ETP.

Pourquoi chasser, la motivation est évidente... Rester en contact avec la nature pour 67%. Ces motivations au naturel sont fortes et gagnent du terrain depuis 10 ans. Parmi les principales priorités des chasseurs pour les 5 à 10 ans à venir, 82% estiment comme très important de contribuer à une chasse encore plus durable et responsable. Pour un partage de la nature, nous sommes encore ouverts puisque 86% des chasseurs affirment que leur objectif est de favoriser une cohabitation sereine entre les différents usagers de la nature.



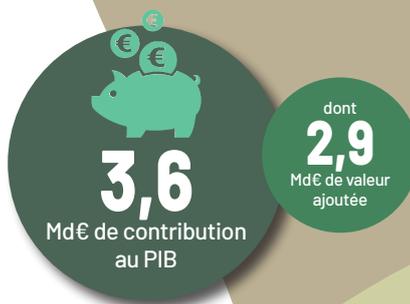
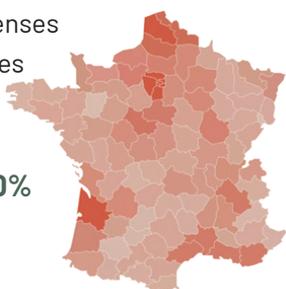
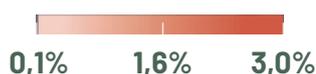
Une pratique de la chasse positive pour l'économie française
La chasse maintient de l'emploi sur les territoires

Les grands postes de dépenses des chasseurs :



Contribution locale à l'effet PIB de la chasse en France :

(En 2022, en %, les dépenses annuelles étant ramenées au lieu de résidence)



Des chasseurs favorables à une chasse encore plus durable et responsable

Des motivations environnementales fortes

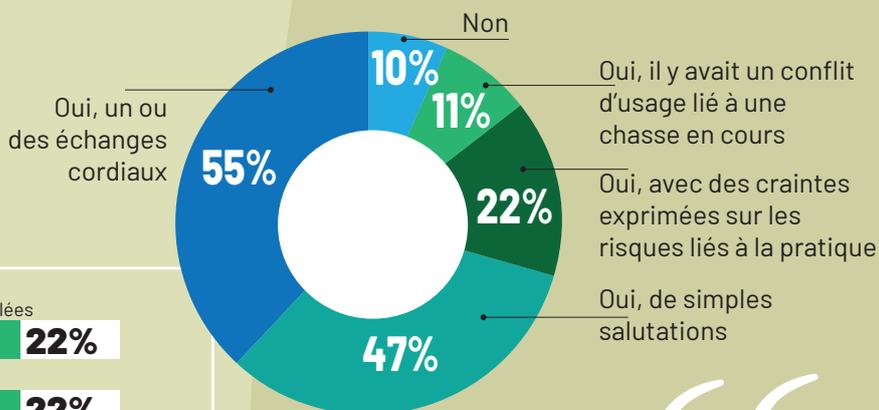
Le top 3 des motivations pour la pratique de la chasse :



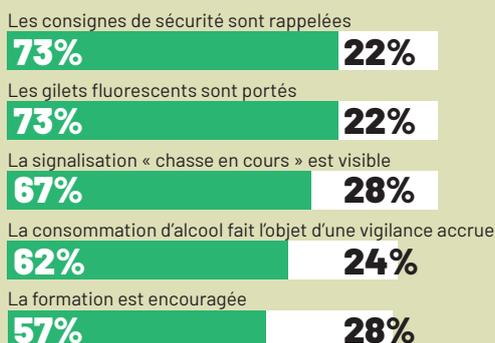
Quelle est la vision des chasseurs des enjeux liés à la chasse en France pour les 5 à 10 ans à venir ?



Les chasseurs ont-ils eu des relations avec les autres usagers de la nature lors des temps de chasse ?



Diriez-vous qu'au sein de votre principal groupe de chasse depuis 5 ans ... (En % des chasseurs)



75%

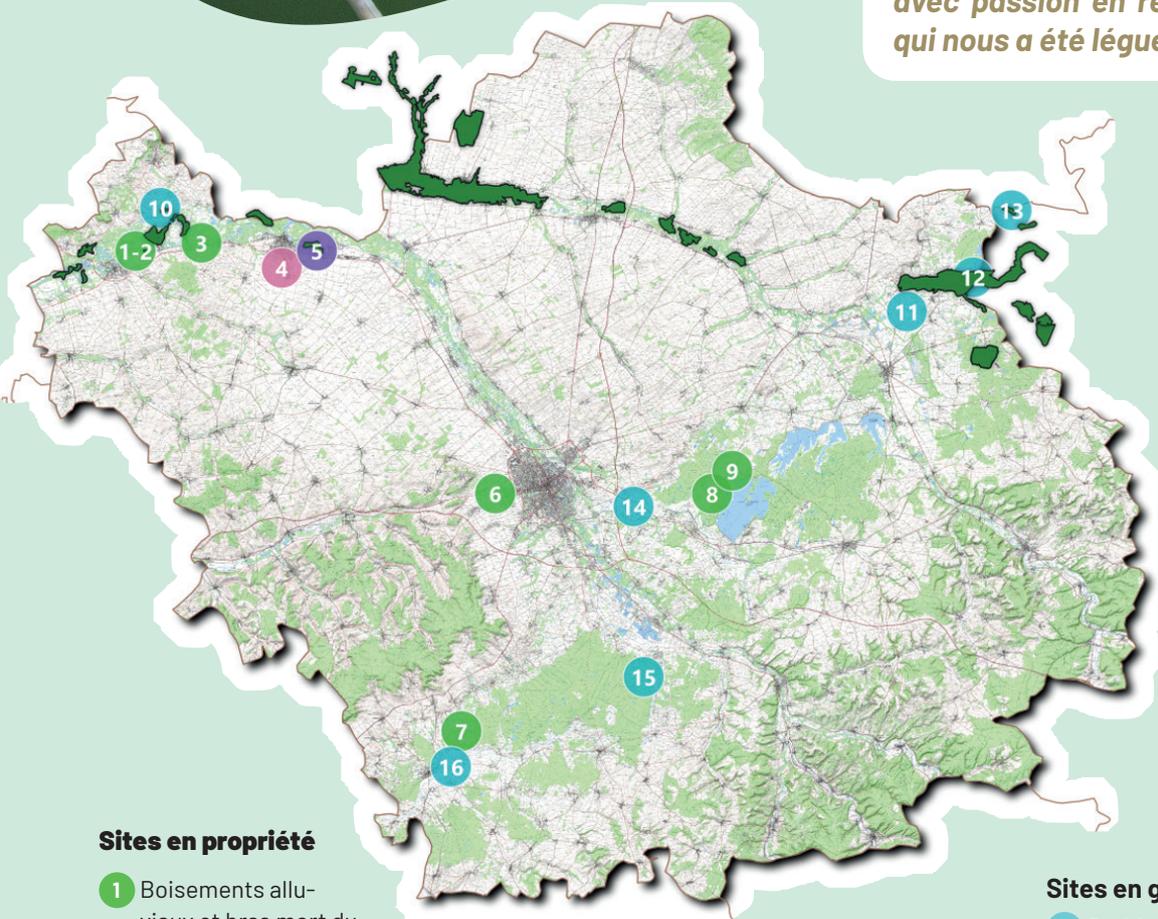
Des chasseurs apprécient de parler de la chasse ! Une passion qui se partage car nous avons des arguments pour la défendre, alors soyons fiers d'être chasseurs !

Ancrer nos actions pour le territoire

LES MILIEUX

EVOLUTION DES SURFACES EN GESTION

Quelle que soit l'ambition qu'on se donne pour restaurer un milieu ou entretenir un site, il sera toujours positif d'agir avec passion en respectant l'héritage qui nous a été légué.



Animation de 10 sites Natura 2000
 (de gauche à droite) : Vallée de la Bassée, Basse vallée alluviale de l'Aube, Marigny, Superbe, Vallée de l'Aube, Vallée de la Voire, de l'Héronne et de la Laines, Bois d'Humégnil-Epothémont (Haute-Marne) et Ruisseaux des Savoir-Faire (Haute-Marne).

Sites en propriété

- 1 Boisements alluviaux et bras mort du Pré du Clos à Marnay-sur-Seine
- 2 Boisements alluviaux et prairies humides du Canal de Courtavant
- 3 Prairies humides de Pont-sur-Seine
- 6 Maison de la chasse et de la faune sauvage à la Rivière-de-Corps
- 7 Milieux humides d'Auxon
- 8 Site du permis de chasser à Dosches
- 9 Domaine du Clos du Château dédié à l'Education à l'Environnement à Gérardot

Site en propriété avec la Fondation pour la Protection des habitats de la Faune Sauvage

- 4 Marais de la Noue aux filles à Pars-lès-Romilly

Site en cours d'animation foncière

- 5 Zone humide de Maizières-la-Grande-Paroisse

Sites en gestion par la FDC10

- 10 Prairies du bois notre dame à Barbuise
- 11 Carrière de Blignicourt
- 12 Prairies communales du Ham à Lentilles
- 13 Etang d'Aigremont
- 14 Prairies humides de Ruvigny
- 15 Tranchée forestière de Saint-Parre-lès-Vaudes
- 16 Site naturel de Davrey

Partenaires à l'animation Natura 2000 :



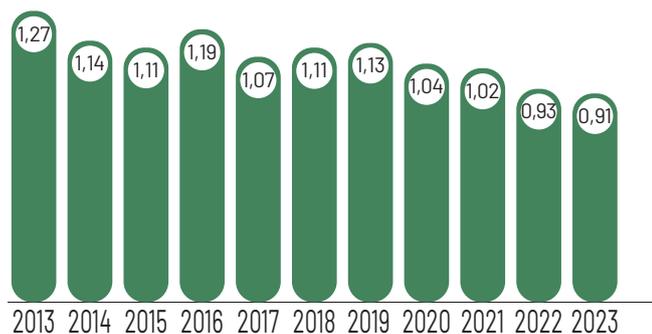
Dégâts du grand gibier

Une situation sous contrôle...

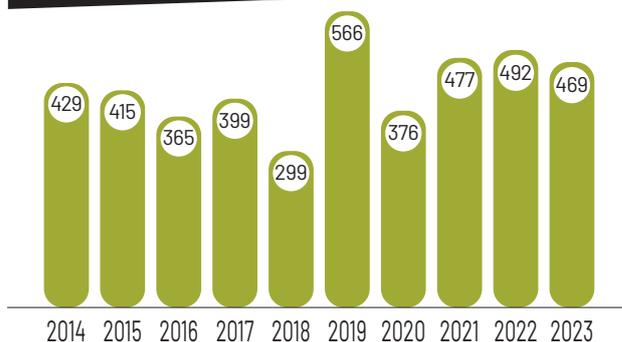
Régie par l'article L426-1 du code de l'environnement, l'indemnisation des dégâts agricoles causés par le sanglier ou le gibier soumis à plan de chasse est une des missions de service public obligatoire des Fédérations Départementales des Chasseurs. Ces dégâts sont financés uniquement par les bracelets et les contributions territoriales dégâts.

HECTARE / DOSSIER

Les surfaces sinistrées sont en baisse (moins 7%). Elles passent ainsi de 461 à 428 hectares. Un résultat qui reste le plus bas de la région du Grand Est, mais un résultat qui se trouve extrêmement fragile compte tenu des niveaux de population de sangliers que nous pouvons avoir sur certains secteurs (Soulaines...). Ce bon résultat est possible grâce à l'action des responsables de chasse dans le contrôle des populations de sangliers, mais également grâce à la prévention.



Évolution du nombre de dossiers



Bilan 2022-2023 (Récolte 2023)

La baisse du montant d'indemnisation se traduit également par une baisse des surfaces détruites et ceci pour la deuxième année consécutive, moins 49 hectares en deux ans. Une attention particulière doit être portée sur la corrélation entre la surface détruite et le nombre de dossiers durant la campagne 2022/2023. Ces données confirment les inquiétudes que nous avons déjà en 2021. En effet, nous notons une diminution des surfaces détruites par dossier en 10 ans, nous sommes ainsi passés de 1,27 ha détruit par dossier à 0,93Ha. Cette situation reste extrêmement préoccupante compte tenu du contexte international !

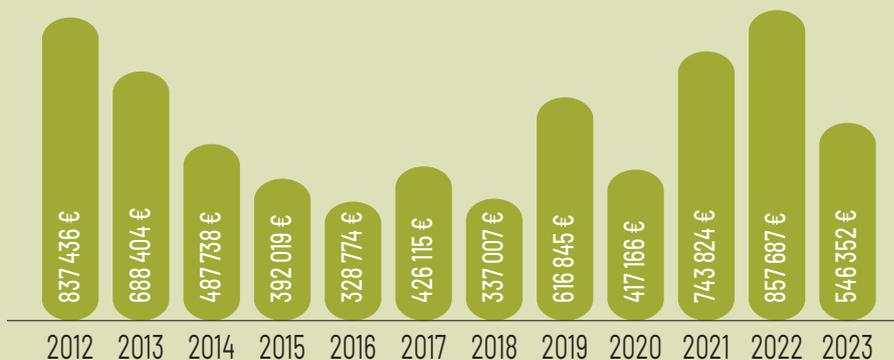
SURFACE DES DEGATS DANS L'AUBE (HA. Sinistrés à 100%,)



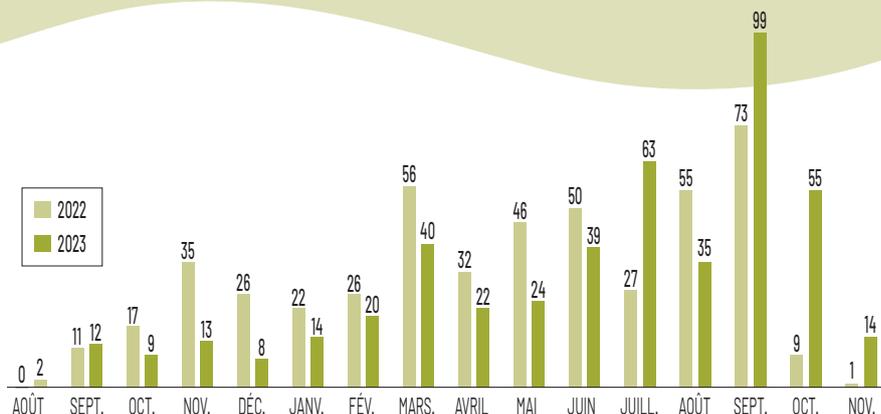
Le montant des dégâts indemnisés pour la campagne 2023 est de 546 352 € euros (exercice comptable clos le 30 juin 2023) soit une diminution de 311 335€. Nous devons impérativement contenir les dégâts pour répondre aux orientations nationales. De façon à suivre l'évolution des dégâts en 2024, il est intéressant de se référer à 2023 en nombre de dossiers rentrant à la FDC 10. Au 1 mars 2023 nous étions à 56 dossiers, à cette même date en 2024 nous sommes à 84, une augmentation significative qui doit nous mobiliser !



L'évolution des surfaces détruites sur le département de l'Aube reste globalement à un seuil acceptable et confirme la tendance positive des saisons précédentes.



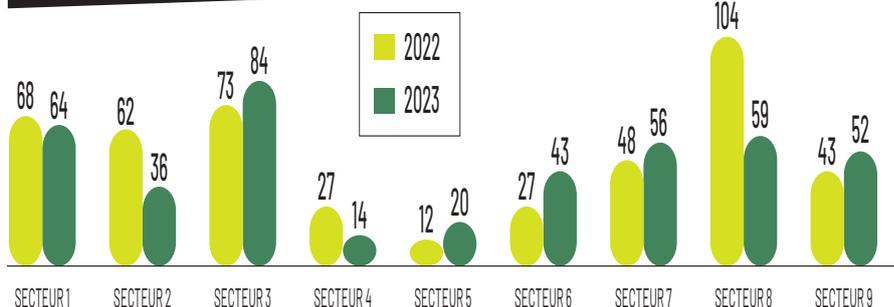
Pour limiter les dégâts des mois de juin nous devons collectivement mettre en place des actions de chasse, approche et à partir d'août des battues dans les maïs ! Nous comptons sur vous.



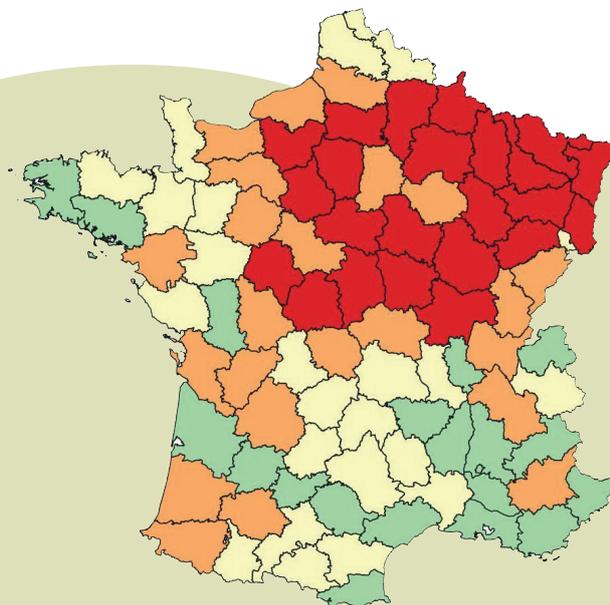
IDENTIFICATION LES ZONES À ENJEU, 12 COMMUNES : 2024

- PLANTY
- CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE
- FULIGNY
- MARNAY-SUR-SEINE
- CUNFIN
- POUY-SUR-VANNES
- MORVILLIERS
- PINEY
- VERPILLIÈRES-SUR-OURCES
- MARAYE-EN-OTHE
- LA CHAISE
- ECLANCE

SURFACE DEFINITIVE (en ha) DE DEGÂTS DE GIBIER PAR SECTEUR



CLASSEMENT DES DÉPARTEMENTS SELON LEUR SURFACE DÉTRUITE 2019



Les dégâts de gibier sont sous contrôle dans l'Aube. Mais la situation reste fragile !

- DÉPARTEMENT CATEGORIE**
- 1 (>800 ha)
 - 2 (entre 300 et 800 ha)
 - 3 (entre 110 et 300 ha)
 - 4 (<110ha)



La FDC 10 remercie les nombreux bénévoles qui agissent sur le terrain, ils permettent ainsi par leurs actions de réduire le montant des dégâts !



En bref

LES CHASSEURS INVITÉS À LA FOIRE DE BAR-SUR-SEINE

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube était présente le 6 et 7 Avril à la foire de Bar-sur-Seine. Marquée par la 100^{ème} foire concours agricole et viticole ! Comme toujours de nombreux exposants avec une grosse mobilisation des associations cynégétiques. Nous remercions chaleureusement les organisateurs et le maire de Bar sur Seine, Monsieur Dominique Baroni.



UN PARTENARIAT AVEC LE LYCÉE DE CROGNY

Les techniciens de la FDC10 se sont rendus au lycée forestier Crogny pour dispenser la formation piégeage aux 27 élèves de bac pro forêt et BTS gestion forestière. Cette formation s'inscrit dans le cadre des partenariats avec les lycées agricoles et forestier du département.

Si vous aussi vous souhaitez devenir piégeur agréé n'hésitez pas à vous rendre sur le site de la FDC10 rubrique formation.

<https://www.fdc10.org/formations-chasse/>



JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES



Samedi 17 février 2024, la FDC10, le SMBVA et le CIE Othe Armance se sont associés pour coanimer, dans le cadre de la Journée Mondiale des Zones Humides, une balade nature sur la commune de Davrey, dont l'objectif visait à sensibiliser les participants à l'importance de la préservation des zones humides aubois.

Cette escapade de 6 km a débuté sur le site naturel de Davrey, exemple concret de restauration des fonctions hydro écologiques d'une zone humide.

Les partenaires se sont ainsi attardés sur différents lieux pour découvrir l'histoire et la genèse du site et dévoiler sa richesse faunistique et floristique. En effet, depuis les travaux de restauration engagés en 2019 et la gestion mise en place par la suite, ce sont près de 100 espèces d'oiseaux, 20 de rhopalocères, 22 d'odonates, 5 d'amphibiens et 16 espèces de chiroptères qui ont été recensées.

Au fil de l'eau, la sortie s'est prolongée aux alentours du site, où plusieurs espèces ont pu être observées : Grande aigrette, Héron cendré, Tarin des aulnes et autres, qui ont enchanté les participants.

DISTRIBUTION DE KITS « ÎLOT DE BIODIVERSITÉ »

La fdc 10 a mobilisé 15 communes de l'agglomération troyenne pour une action concrète sur le terrain avec comme objectif protéger les animaux de nos plaines. Ils ont ainsi reçu, plusieurs kits de plantation de haies dans le cadre du projet Tram'Aube. Cette action a été facilitée par la convention signée entre le syndicat DEPART et la FDC 10.

1 kit « îlot de biodiversité », comprenant chacun 12 arbustes pour contribuer à la revégétalisation des zones agricoles. Cette remise de kits de plantation s'est déroulée à Le Pavillon Sainte-Julie en présence notamment de Marie-Ange Chalvet, maire de la commune, Arnaud Magloire, vice-président en charge de l'environnement, et des représentants des communes concernées.

LES COMMUNES CONCERNÉES :

Creney-près-Troyes, Dierrey-Saint-Pierre, Laubressel, Le Pavillon-Sainte-Julie, Macey, Mergey, Montsuzain, Payns, Saint-Benoît-sur-Seine, Saint-Lyé, Sainte-Maure, Vailly, Villacerf, Villechétif, Villeloup.



ARMURERIE BONAPARTE



JOURNÉE DU TIR

Samedi 7 Septembre

- Initiation au tir à l'approche
- Ball trap
- Final du concours ADCGG 10



1080 M² DÉDIÉS À VOTRE PASSION

- **L'Espace traqueur s'agrandit NOUVEAU**
- Showroom Harkila
- Ball-trap parcours de chasse et Compak Sporting
- Vente d'armes, munitions, accessoires vêtements de chasse.
- Atelier de réparations, tous types de montage et réalisation
- Stand de tir 25-50-100-200 mètres
- Sanglier courant

Nouvelle adresse : 7 rue Jean Jaures - 10500 Brienne-le-Château

Tél : 03 25 57 30 46 – 06 03 15 24 29 | E.mail : armurerie.bonaparte@gmail.com